



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 AOÛT 2018

Le Conseil d'Administration de la société Jet Contractors, s'est tenu le 09 Août 2018 sous la présidence de M. Mohamed Adil Rtabi.

Ce Conseil d'Administration a autorisé l'acquisition par Jet Contractors de 100% des titres de la société Moroccan Contractors Associates (« MCA »), spécialisée dans le gros œuvre, et contrôlée conjointement par AR Corporation et M. Amine Daoudi, gérant de la société.

Cette acquisition vient renforcer davantage encore l'intégration industrielle de Jet Contractors en tant que General Contractor de référence dans le bâtiment complexe, par l'internalisation de certains maillons manquants de la chaîne de valeur, et plus particulièrement le génie civil.

Il est à noter que le Conseil d'Administration avait délégué l'étude de l'opportunité et la négociation de la transaction aux seuls administrateurs indépendants : M. Benhalima, M. Tabat et M. Zniber. Les administrateurs indépendants ont ainsi travaillé avec l'appui de deux cabinets indépendants : PwC Maroc et Grant Thornton.

Le conseil d'administration a ainsi approuvé l'acquisition de 100% des titres de MCA, avec un vote à l'unanimité des administrateurs indépendants.

Le règlement de cette acquisition se fera en deux temps comme suit :

- 1) 85 Millions de Dirhams** à la signature, dont 20% payé en numéraire et 80% constaté en créances destinées à faire l'objet d'une conversion en titres Jet Contractors lors de la prochaine augmentation de capital ;
- 2) Un complément de prix sous forme d'un Earn Out** pouvant représenter jusqu'à **25 Millions de Dirhams**, conditionné par la performance opérationnelle de la société MCA sur les exercices 2018 et 2019. L'Earn Out serait honoré en titres Jet Contractors et/ou en numéraire.

Sur le plan financier, cette opération, couplée à l'augmentation de capital en numéraire pour 200 millions de dirhams, viendrait renforcer les fonds propres de Jet Contractors et améliorer les résultats consolidés du Groupe, permettant ainsi d'asseoir le modèle de croissance de la société.

Principaux indicateurs d'activité de la société MCA :

- **Carnet de commande à ce jour** : 450 Millions de Dhs
- **Chiffre d'affaires 2017** : 174 Millions de Dhs
- **Résultat Net 2017** : 16,7 Millions de Dhs
- **Situation nette 2017** : 28,9 Millions de Dhs

En somme, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'autoriser une seule augmentation de capital à réaliser en 2018 pour un montant global maximum de **268 millions de dirhams**, structurée en deux tranches :

- Une tranche de 200 millions de dirhams, à libérer en numéraire et réservée aux actionnaires et aux détenteurs des droits préférentiels de souscription ;
- Une tranche de 68 millions de dirhams, à libérer en compensation de créances liquides et exigibles sur la société, issues de l'acquisition de la société MCA. Les droits préférentiels de souscription pour cette tranche seront supprimés en faveur d'AR Corporation et de M. Amine Daoudi.

Les actionnaires de référence, AR Corporation, représentée par M. Mohamed Adil Rtabi, et M. Omar Tadlaoui, confirment leur engagement pérenne dans l'exécution de la stratégie de développement de Jet Contractors en participant à l'augmentation de capital en numéraire au prorata de leurs participations au capital.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'autoriser une augmentation de capital ultérieure d'un montant maximum de 25 Millions de Dirhams équivalent au montant maximum de l'Earn Out au titre de l'acquisition de MCA.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Extraordinaire de lui déléguer les pouvoirs nécessaires afin de décider de la réalisation effective de cette opération et de ses modalités définitives.

Les décisions du présent Conseil annulent et remplacent celles du Conseil d'Administration du 02 Juillet 2018, objet du communiqué de presse en date du 04 Juillet 2018. Le Conseil d'Administration décide de convoquer une AGE pour le 1er octobre 2018.

Le rapport du Conseil d'Administration sur l'opération ainsi que le rapport spécial des commissaires aux comptes sur la suppression de DPS seront mis à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires.